

Théorie de la régulation

La perspective oubliée du développement*

Résumé

L'article tente dans un premier temps de revisiter la théorie de la régulation en prenant comme marqueur la place réservée dans le corpus à la problématique du sous-développement et du développement.

L'examen de l'évolution du programme de recherche sur trente ans fait apparaître une orientation occidental-centrée plus affirmée des travaux récents et une tendance progressive à la restriction du champ d'analyse à la variété canonique du fordisme, en l'occurrence celle des pays occidentaux.

Cette auto-référentialité est plus que territoriale dans la mesure où elle participe d'une démarche de substantialisation du capitalisme allant chercher au centre du système les lois fondamentales, tandis que les périphéries constituent de simples configurations ad hoc et surdéterminées. Sur un second plan, la perspective du développement est mise en évidence comme une généralité constitutive du capitalisme se déclinant dans des trajectoires spécifiques de la variété sous-fordienne. En performant les fonctionnements économiques et marchands au sein des économies en voie de développement, l'activité symbolique, même sous sa forme archaïque, n'est pas sans liens réflexifs avec la composante rationnelle de la dynamique capitaliste dominante au centre.

Enfin, le texte plaide en faveur d'un rééquipement théorique (notamment à partir d'A. Sen) et empirique du programme de recherche de la théorie de la régulation étendue au processus de sous-développement. Cette orientation pourrait avoir pour objectif, outre d'accroître le contenu analytique et critique de la théorie de la régulation, d'instituer une cohérence normative autour d'une pragmatique de réformes combinant, dans les pays en voie de développement, régulation et développement humain.

Mots-clés

Capabilité, convention, démocratie, développement humain, fordisme, formes institutionnelles, pays en voie de développement, rapport salarial, régulation, sous-fordisme, symbolique, variété du capitalisme.

Abstract

First, the article tries to revisit the theory of regulation, given the framework of development and under-development. The examination of the research program over thirty years stresses the idea of a western-centered orientation

Nouredine El Aoufi

Université
Mohammed V-Agdal,
Rabat
(elaoufi@menara.net.ma)

* Cet article paraît également dans la *Revue de la régulation*, n° 3, juin 2008 (revue électronique). Il a fait l'objet d'une communication au colloque thématique « Etats généraux de l'enseignement et de la recherche en sciences économiques », organisé par l'Association marocaine de sciences économiques (AMSE) à Rabat les 1^{er} et 2 juin 2007.

of the recent works and a progressive tendency to a restriction of the field of analysis to the variety of canonic fordism, especially that of Western countries.

This self-reference system is more than territorial insofar as it deals with an approach that gives substance to capitalism by looking inside its system for the fundamental laws, whereas peripheries are only ad hoc and over-determined configurations.

Second, the development perspective is brought out as a constituent generality of capitalism that declines in specific trajectories of the sub-fordism variety. By performing the economical and merchant functioning onto developing economies, the symbolic activity, even in its archaic form, is reflexively linked to the rational component of the center- dominant capitalist dynamics.

Eventually, the article pleads for a theoretical (especially as for Amartya Sen) and empirical re-equipment of the theory of regulation extended to the under-development process.

This orientation could aim, not only an improvement of the analysis and a criticism of the theory of regulation, but the institution of a normative consistency upon pragmatic reforms that combine human development and regulation inside developing countries.

Keywords

Capability, Convention, Democracy, Human Development, Fordism, Institutional Forms, Developing Countries, Wage Relationship, Regulation, Sub-Fordism, Symbolic, Variety of Capitalism

La théorie de la régulation (TR) s’est constituée au milieu des années 1970, en rupture avec la théorie standard (Aglietta, 1976 ; Benassy, Boyer, Gelpi, Lipietz, Mistral, Munoz, Ominami, 1978).

L’élaboration conceptuelle a enregistré sur une trentaine d’années un développement à la fois extensif et intensif. Plusieurs résultats théoriques, économétriques et empiriques forment aujourd’hui un savoir acquis, et les différentes approches en termes de régime d’accumulation, de mode de développement et de formes institutionnelles, ont été rejointes par d’autres programmes de recherche néo-institutionnalistes (*Social Structure, Varieties of Capitalism*).

D’entrée de jeu, la théorie de la régulation s’est présentée comme une analyse critique (Boyer, 1986) contribuant à rééquiper les controverses théoriques et méthodologiques autour des transformations du capitalisme et du rôle joué par l’architecture institutionnelle dans la diversité des trajectoires nationales. Un vaste champ analytique définissant les conditions d’émergence d’un nouveau paradigme en économie a ainsi pu être balisé.

Dédiée à l’origine à l’analyse des institutions du fordisme et de sa crise, la première génération de la théorie de la régulation n’a pas été sans connaître

Théorie de la régulation : la perspective oubliée du développement

quelques difficultés ayant trait au cadrage des « applications » liées aux concepts génériques et aux conditions de validation des « bons usages » (Lipietz, 1985 ; Ominami, 1986) contre les « mauvais usages » de la théorie de la régulation. De telles difficultés n'ont pas manqué de réduire à la portion congrue la thématique du développement dans les « classiques » de la théorie de la régulation (Aglietta, 1976 ; Boyer, 1986 ; Boyer, Saillard, 1995).

Dès lors, un rééquipement théorique et empirique d'un programme de recherche de la théorie de la régulation étendue aux pays en voie de développement peut avoir un double objectif :

(i) accroître le contenu analytique de la théorie de la régulation et renforcer sa composante empirique en élargissant le champ d'investigation aux périphéries du capitalisme avancé ;

(ii) prolonger, sur le terrain du développement, la critique du modèle standard et des politiques économiques préconisées pour les pays en développement par les organismes financiers internationaux (Banque mondiale et FMI).

L'hypothèse suggérée dans la présente contribution est que les pays en voie de développement mettent en jeu, en interaction étroite avec les modes capitalistes de production et d'échange, des fonctionnements surdéterminés par les facteurs non marchands et domestiques et sont adossés à des registres culturels, culturels et symboliques (croyances religieuses, superstitieuses, rites, etc.) que l'anthropologie a abondamment mis en évidence (Lévi-Strauss, 1958 ; Godelier, 1971 ; Meillassoux, 1975 ; Berque, 1955). Loin de tout culturalisme, la prise en compte de l'effet structurant produit par la mobilisation de ces ressources sur le comportement des agents n'est pas sans cohérence avec la théorie de la régulation, dont le présent texte se limite à réaffirmer, pour ainsi dire en « lecture symptomale », la tonalité à la fois *historique* et *institutionnaliste*, c'est-à-dire non économiciste.

A l'origine, une théorie générale du capitalisme avancé

La théorie de la régulation concerne les régularités macro-économiques et institutionnelles et les grandes crises qui caractérisent, dans la longue période, le développement du capitalisme. A l'origine, les premiers travaux fondateurs (Aglietta, 1996) ont porté sur les transformations du capitalisme aux USA (Bowles, Gordon, Weisskopf, 1983 ; Reich, 1983 ; Piore et Sabel, 1984) et ont donné lieu à des « études de cas » relatives aux pays européens (Boyer dir, 1986 ; Leborgne, 1982). Il faut dire que le travail de M. Aglietta se place d'emblée dans la perspective d'une théorie générale du capitalisme. Le choix de l'exemple américain revêt en l'occurrence un caractère heuristique, dans la mesure où « les Etats-Unis constituent un modèle de référence pour toutes les nations capitalistes contemporaines », (Aglietta, 1976, p. 20). C'est même « la généralisation de ce modèle, c'est-à-dire le degré d'universalisation des formes structurelles créées aux Etats-Unis » qui

fut « un processus décisif de la domination mondiale du capitalisme américain après la Seconde Guerre mondiale » (Aglietta, 1976, p. 20). Dans la même optique, *le Capital* de Marx ne suggère pas moins une « généralisation » des éléments irréductibles du mode de production capitaliste (le rapport marchand et le rapport salarial), ou de sa « nature intime », aux mouvements particuliers des variétés de capitalismes réels au XIX^e siècle.

Il est banal de rappeler que le rapport salarial est à l'œuvre dans les interstices des économies en voie de développement, voire qu'il est au cœur des rapports sociaux, dès lors qu'il occupe au sein de l'articulation des modes de production la place dominante. Mais il faut aussi souligner que la configuration du rapport salarial, coextensive à la « périphérie » du capitalisme mondial, n'est pas moins *radicalement* différente de celle caractéristique des économies du « centre ». C'est même cette différence immanente qui est cruciale dans l'analyse du « procès du sous-développement » (Salama, 1976). Paradoxalement, l'approche historique du sous-développement n'a, à vrai dire, jamais porté sur la problématique du rapport salarial (sa configuration, sa dynamique de transformation, ses modes de régulation) comme problématique focale. Et lorsque la théorie du sous-développement s'intéresse au rapport salarial pour expliquer l'échange inégal (Emmanuel, 1969; Amin, 1973), c'est en général à des aspects adjutants et spécifiques de ce rapport (taux d'exploitation, niveau des salaires, etc.) qu'elle se réfère. Cette démarche, qui prévaut dans les années 1960 et 1970, semble trouver une justification dans le besoin d'approfondir la théorie canonique de l'impérialisme (Amin, 1973, 1986; Frank, 1968, 1969). L'examen des formes du rapport salarial et des modes de sa régulation dans les pays en voie de développement renvoie, bien entendu, aux déterminations de l'économie mondiale (transfert de la valeur, des capitaux et de la technologie entre le centre et la périphérie), mais c'est à l'intérieur du procès de production se déroulant sur un territoire national qu'il prend racine. Ses déterminations principales sont logées au sein *des fonctionnements locaux du capital* (Aglietta, Brender, 1984). Dès lors, la périphérie n'est plus appréhendée comme un espace « mou et indifférencié » (Courlet, Judet, 1982; Lacoste, 1980), avec une configuration homogène du rapport salarial, mais tout à l'inverse, comme un ensemble éclaté, hétérogène et fractionné impliquant une diversité de formes institutionnelles et de règles de codification. C'est donc sur une nouvelle interprétation des régimes du sous-développement, en liaison étroite avec les variétés du capitalisme au centre, que, de notre point de vue, l'analyse, en termes de régulation, doit déboucher et infléchir son programme de recherche générique.

Le sous-développement en termes de régulation

C'est l'émergence du phénomène de la « semi-industrialisation », en pleine crise du régime d'accumulation intensive au centre, qui a mis en évidence l'ampleur des écarts existant entre les « nouveaux pays industriels » (NPI)

et les autres pays sous-développés, en particulier les « pays les moins avancés » (PMA). Cette évolution au sein des pays en voie de développement, en liaison étroite avec les changements intervenus au niveau de la division internationale du travail, semble avoir révélé, au début des années 1980, la problématique du « sous-développement inégal » (El Aoufi, 1984), centrée sur l'analyse des effets différenciés produits par la crise sur les systèmes productifs, industriels notamment. Il est intéressant de constater que les premiers travaux portant sur la semi-industrialisation se sont surtout attachés à montrer l'impact de la crise sur le procès de travail et sur d'autres composantes du rapport salarial (Salama, Tissier, 1982). Le phénomène qui opère principalement dans les pays d'Amérique latine (Brésil, Mexique) et d'Asie du Sud-Est (Corée du Sud, Hong Kong, Singapour, Taïwan, Philippines), a eu pour corollaire la remise en cause des représentations traditionnelles concernant la division internationale du travail. De nouvelles fractures, de nouvelles spécialisations sont apparues permettant aux NPI d'exporter des produits manufacturés vers les pays du centre. Ces nouvelles hiérarchisations doivent être situées dans le cadre du processus de délocalisation de segments productifs, induit par la crise du fordisme au centre (Mistral, 1982). Mais l'observation directe des procès de travail dans la plupart de ces pays (en particulier en Asie du Sud-Est) n'a pas manqué de mettre en évidence le rôle crucial joué par le type de rapport salarial en vigueur au sein des économies semi-industrialisées. C'est dans le cadre de cette problématique qu'il convient de situer la première perspective d'extension du programme de recherche de la TR1 en direction de la problématique du sous-développement et/ou du développement (Lipietz, 1985 ; Ominami, 1986 ; Haussmann et Marquez, 1986 ; Gutierrez Garcia, 1983 ; Saboia, 1987 ; Lanzarotti, 1986 ; El Aoufi, 1990). La caractéristique essentielle de ces travaux réside non seulement dans le fait qu'ils mettent l'accent, en termes de trajectoires spécifiques, sur les *fonctionnements locaux* réels du rapport salarial et, au-delà, sur les formes institutionnelles et les modes de développement propres aux pays sous-développés, mais elle réside surtout dans l'incorporation des relations externes au bouclage en interne du régime fordiste comme composante constitutive du développement inégal du capitalisme. Dans cette perspective, loin d'être une épure, le modèle fordiste se déploie dans une variété de formes spécifiques plus ou moins élaborées et plus ou moins achevées.

L'émergence de l'économie d'endettement international (L'Héritau, 1986 ; Salama, 1984) constitue un autre curseur de la crise du développement comme crise du fordisme. Le passage, à partir des années 1980, de la plupart des pays sous-développés sous les fourches caudines du Fonds monétaire international (FMI) se traduit par l'adoption par ces pays de politiques orthodoxes d'ajustement structurel entraînant la plupart du temps une remise en cause du rapport salarial (gel des recrutements et des salaires dans la fonction publique, émergence de formes d'emploi non

salarial, développement de l'informel de survie, etc.). Parallèlement, on assiste, notamment en Amérique latine, à des politiques macro-économiques visant à amortir l'impact des programmes d'ajustement structurel et à retarder l'effondrement du rapport salarial sous-fordiste (Plan « Austral » en Argentine et Plan « Cruzado » au Brésil) (Ikonicoff, Salama, 1987), qu'il convient maintenant de définir.

Fordisme et sous-fordisme : deux variétés génériques du capitalisme

La macro-économie sous-fordiste est décrite dans les années 1970-1980 en référence notamment au Brésil, à la Corée du Sud, etc. (Lipietz, 1985 ; Ominami, 1986 ; Lanzarotti, 1986). Elle renvoie à un régime d'accumulation où la norme de consommation de masse (faible composante en biens durables) est trop faible pour pouvoir impulser une dynamique de production de masse. Une telle discordance, étroitement liée à une structure très inégalitaire des revenus, correspond à une configuration à dominante concurrentielle du rapport salarial (faible niveau des salaires, emploi salarié limité, chômage de masse, etc.). Les trajectoires sous-fordistes observées au sein des pays en voie de développement font ressortir qu'une telle macro-économie n'est pas nécessairement remise en cause par la détérioration des conditions d'existence des salariés et, au-delà, des classes populaires. Pour expliquer ce paradoxe, on peut tout d'abord renvoyer à la théorie de la régulation faisant prévaloir une permanence des déséquilibres... et une stabilité des modes de régulation. Notons au passage qu'une problématique centrée sur les crises des économies périphériques, et en particulier sous-fordistes, implique une élaboration théorique, en termes de trajectoires spécifiques, fondée sur une prise en compte des fonctionnements locaux macro et micro-économiques (1).

La stabilité de la configuration sous-fordiste peut s'expliquer, ensuite, eu égard aux modes d'insertion des pays en voie de développement au sein du régime international : il s'avère en effet que le rôle attribué au marché intérieur est tout sauf déterminant dans le bouclage de la production domestique sur la demande sociale. Enfin, on peut poser le principe, associé à la variété sous-fordiste, de la « salarisation restreinte » (Lautier, 1987 ; El Aoufi, 1992) qui, à lui seul, pourrait expliquer le défaut de contrainte par la demande sociale.

Cependant, si le sous-fordisme peut se montrer capable de fonctionner durablement sur la base d'enchaînements macro-économiques régressifs et vicieux, force est de constater que sa reproduction ne va pas de soi. Trois invariants semblent fonder les modes de régulation observés en longue période dans les pays en voie de développement ayant mis en œuvre, à des degrés divers, une modalité de la variété sous-fordienne du capitalisme (El Aoufi, 1992 ; Lipietz, 1985 ; Ominami, 1986) :

– une dynamique de la demande externe assurant la validation d'une part importante de la production domestique ;

(1) Soit un programme de recherche – qui reste à formuler – comportant une extension de la théorie de la régulation vers une seconde variété générique du capitalisme renvoyant à l'ensemble des trajectoires nationales à l'œuvre au sein des pays en voie de développement. Variété générique indissociable de – et en correspondance de phase avec – celle, canonique ou centrale, que figurent précisément les différentes variétés du capitalisme avancé et leur évolution (Hall et Soskise, 2001 ; Boyer, 2002 ; Amable, 2005).

Théorie de la régulation : la perspective oubliée du développement

– un maintien des dispositifs de soutien de la demande sociale (subventions alimentaires, services rendus aux ménages en matière d'éducation, de santé, de logement) ;

– une conservation des mécanismes de reproduction domestique, hors rapport salarial et/ou marchand, des conditions d'existence des populations.

Plusieurs indices laissent apparaître une forte tendance, notamment depuis le début des années 1980, à l'altération de ces différents invariants : d'une part, les politiques protectionnistes mises en œuvre au sein des pays avancés ont des effets particulièrement néfastes sur les modalités d'insertion des pays en voie de développement dans le régime international ; d'autre part, les formes assistancielles et les mécanismes correcteurs en faveur de la demande sociale mis en place au cours des années 1960 commencent à se déliter au profit d'une régulation accordant aux forces du marché un rôle prépondérant. Enfin, la reproduction de la force de travail tend à devenir une fonction à la charge quasi-totale du rapport salarial, conséquence d'une perte de cohérence de plus en plus grande des configurations traditionnelles non salariales. Ce dernier point doit retenir tout spécialement l'attention. De fait, il conduit à envisager dans le cadre du rapport salarial une issue aux blocages liés au processus d'apurement par le jeu de la sous-consommation de masse.

En réalité chaque affaiblissement de la propension à consommer, considéré comme une habitude permanente, diminue forcément la demande de capital aussi bien que la demande d'objets de consommation (Keynes)

L'analyse, en termes de régulation, conduit à considérer de façon fonctionnelle le régime de consommation de masse. De fait, le bouclage des enchaînements macro-économiques suppose que soit assuré de façon permanente un synchronisme entre évolution de l'offre et évolution de la demande ou de la consommation. Une telle relation fondamentale dans la définition d'un régime d'accumulation auto-centré a été mise en évidence dans le livre II du *Capital*, précisément pour montrer que l'équilibre est tributaire d'une dynamique de la section 2, autrement dit de la consommation des salariés. Cette approche est plus explicite chez Keynes, qui fait reposer sa macro-économie sur la notion de demande effective qui va justifier et orienter directement la politique économique : la croissance de l'après-guerre est marquée du sceau de la *Théorie générale*.

On considère que la première génération de la théorie de la régulation, appelée TR1 (élaboration dans les années 1970-1980 des fondamentaux théoriques, TR2 étant celle de l'approfondissement/positionnement institutionnaliste à partir des années 1990), laquelle incorpore à la fois les schémas de la reproduction et la détermination par la demande salariale, propose une analyse originale prenant en compte les formes institutionnelles encadrant le régime d'accumulation et le mode de développement et en

particulier le rapport salarial. De fait, la problématique en termes de rapport salarial présente l'avantage d'appréhender la relation production-consommation aux plans macro et micro-économique de façon indissociable. Dans cette optique, le concept de fordisme implique une cohérence entre conditions de production et conditions d'existence des salariés. Cette cohérence se construit au niveau des firmes mais ne se conçoit guère sans une institutionnalisation de l'ensemble des rapports sociaux.

Le modèle fordiste a donné lieu à un formidable synchronisme entre progression des gains de productivité et progression du niveau du revenu salarial. Par ailleurs, si la crise des années 1970 ne s'est pas traduite au centre par un processus dépressif cumulatif c'est, en large part, grâce au maintien du rôle de la consommation, celle-ci s'étant révélée un incontournable filet de sécurité.

De toute évidence, le schéma fordiste de la croissance tirée par la consommation se réfère à un régime d'accumulation intensive, associé à une configuration du rapport salarial de type monopoliste (Aglietta, 1976 ; Boyer, 1979, 1886). Il suppose donc une cohérence structurelle en termes de sections productives (Bertrand, 1983) et se fonde sur des enchaînements macro-économiques éminemment auto-centrés, autrement dit sur des mécanismes permanents de validation interne, c'est-à-dire par la demande sociale, de la production.

Rien de tel en effet n'est concevable dès lors qu'on envisage une économie sous-fordiste. Loin s'en faut. De là découle une question théorique : la contrainte de demande serait-elle un principe impensable en tant que causalité dans une variété sous-fordiste du capitalisme ?

Une impulsion de la production par la consommation n'est pas une généralité *ad hoc*...

Théoriquement, on pourrait justifier la déficience de la consommation dans les pays sous-fordistes par un arbitrage en faveur de l'investissement. Dans les faits, cette conception conduit à un alourdissement de la section des biens de production et à son blocage, en raison de l'atonie de la section des biens de consommation (exemples typiques de l'expérience nassérienne en Egypte dans les années 1950-1960 et du modèle des « industries industrialisantes » mis en œuvre en Algérie au cours des années 1960). Une seconde conception, faisant retour sur le circuit keynésien du multiplicateur, met en avant les « fuites par les importations » pour plaider en faveur d'une maîtrise de l'évolution de la consommation. Cette hypothèse, sous-jacente aux politiques préconisées par les institutions financières internationales, n'est pas acceptable pour deux raisons essentielles :

– tout d'abord, il faut noter que, dans le circuit keynésien, les « fuites par les importations » sont provoquées simultanément par la consommation et par l'investissement, autrement dit par la demande effective. Keynes est en effet clair sur ce point : « Dans un système ouvert, en relations commerciales

avec l'étranger, le multiplicateur du flux d'investissement supplémentaire profite en partie à l'emploi dans les pays étrangers » (Keynes, 1936, p. 137) ;

– en second lieu la proposition, de par sa circularité, ramène au point de départ. Les « fuites » de la consommation sont induites par les « fuites » de la production qui sont induites par... les « fuites » de la consommation ;

– enfin dans une optique liée à la crise d'endettement, on fait prévaloir que la « contrainte externe » ne saurait être desserrée sans une contraction de la demande effective, notamment de la consommation sociale ;

On invite, en référence au modèle de bouclage propre au fordisme décrit par la théorie de la régulation, à considérer l'intrication de la production et de la consommation comme processus stratégique susceptible d'imposer, à terme, au sein des pays en voie de développement, notamment dans la variété sous-fordiste, la « contrainte interne » en contrepoint de la « contrainte externe », autrement dit de prescrire le marché domestique comme territoire primordial de validation de l'offre.

Prolongeant cette proposition, il est important de souligner le rôle majeur que remplit le rapport salarial dans le processus de cadrage de la production par rapport à la consommation et dans l'établissement de leurs inhérences réciproques. Plus concrètement, c'est à travers une mise en correspondance de phase entre production de masse et consommation de masse que le rapport salarial peut assurer l'équilibre du régime d'accumulation et sa reproduction.

Théoriquement, ce sont les biens durables à contenu industriel qui semblent mieux à même de garantir une interaction vertueuse entre les normes de production et de consommation, les biens alimentaires étant plutôt associés à une modalité de la reproduction simple. Par ailleurs, la salarisation élargie entraîne, dans un contexte historique de diffusion et de généralisation des méthodes tayloriennes et des modes fordien d'organisation du travail, un façonnage de la demande sociale par la demande salariale qui devient, ce faisant, une « composante majoritaire » (Ominami, 1986) dans le jeu de réalisation de l'offre de biens durables.

Une production de masse centrée sur une consommation de masse : telle est la relation cruciale définissant la boucle fordiste et/ou keynésienne. Cette relation intense du rapport salarial est définie au plan théorique : elle est éminemment une *généralité* (au sens d'Althusser, 1975) et non pas une hypothèse *ad hoc*.

... mais elle est vigoureusement inhibée par les enchaînements sous-fordistes

Ces développements permettent d'interpréter sous un jour plus pertinent les résultats concernant le rôle de la norme de consommation de masse et son évolution en longue période dans la variété sous-fordiste (Lipietz, 1985 ; Ominami, 1986 ; El Aoufi, 1992).

En premier lieu, la norme de consommation de masse paraît structurée, fondamentalement, par les biens non durables. Ce trait est essentiel dans la mesure où il laisse entrevoir des liens ténus entre l'offre de biens industriels et la demande sociale, voire un décrochage entre mode de production et mode de consommation. Plus précisément, ce sont les biens de consommation alimentaires qui, en dernier ressort, performant la norme de consommation de masse. Un tel résultat conduit à minimiser les effets d'interaction entre la norme de production et la norme de consommation. Parallèlement, les biens durables, renvoyant à une composante sociale minoritaire, demeurent largement perçus comme des biens de luxe : les seuls biens durables incorporés à la norme de consommation de masse sont en somme les biens traditionnels à contenu industriel pauvre ou banalisés.

Un second résultat fait ressortir un cheminement régressif du régime de consommation en longue période. De telles évolutions semblent se prolonger, voire s'accélérer, sous l'influence des programmes d'ajustement structurel (El Aoufi *et al.*, 2006). Tout spécialement, l'apurement par le bas (réduction des subventions aux produits de base notamment) lié à la désimplification sociale de l'Etat n'a pas été sans déboucher, à partir des années 1980, sur des situations de « démesure de la pauvreté » (Destremau, Salama, 2002).

Loin des enchaînements kaldoriens et durkheimiens...

Les enchaînements sous-fordiens mettent en exergue deux faits stylisés : le premier suggère une forte altération de l'enchaînement cumulatif proposé par Kaldor (1987) et par Salter (1960). Il s'agit en fait d'une situation paradoxale où l'atonie de la productivité se combine avec une faible mobilisation extensive ou absolue de la main-d'œuvre. Le second fait ressortit une configuration de relations professionnelles de type anomique, traduisant une situation structurelle de désinstitutionnalisation du rapport salarial (plusieurs dimensions de la relation d'emploi et de travail ne sont pas codifiées par la loi) et de « déconnexion légale » (Ominami, 1986), ou de non-application de la législation du travail. Dans cette optique, le *sentiment de solidarité commune* définit, au-delà des liens entre les membres d'une société, une dépendance réciproque entre l'Etat et la société : « Parce que nous remplissons telle fonction domestique ou sociale, nous sommes pris dans un réseau d'obligations dont nous n'avons pas le droit de nous affranchir. Il est surtout un organe vis-à-vis duquel notre dépendance va toujours croissant : c'est l'Etat. Les points par lesquels nous sommes en contact avec lui se multiplient ainsi que les occasions où il a pour charge de nous rappeler au sentiment de la solidarité commune » (Durkheim, 1911, p. 207). De fait, l'examen de la construction institutionnelle dédiée aux relations de travail au sein de la variété sous-fordiste du capitalisme met en évidence, outre la porosité des règles juridiques, une faible incarnation du droit dans les faits et dans les comportements des entreprises, notamment des petites et moyennes

entreprises, et des partenaires sociaux. Loin de favoriser les gains de productivité des entreprises, ainsi que le soutiennent les organismes financiers internationaux, la flexibilité du travail, plutôt connivente, dans ces conditions, de phénomènes de « législation sanguinaire » (Marx) et de « chaos des rapports sociaux » (Lipietz, 1985), pose le problème de la « dette primordiale » (Malamoud, 1988) de l'Etat envers la communauté, en termes non seulement de droits négatifs ou formels (promulgation d'une législation du travail par exemple) mais aussi de droits positifs ou réels (mise en œuvre par les salariés de la législation du travail). Nous y reviendrons.

... loin des enchaînements fordien et keynésiens

Le rôle, en particulier, de la codification du rapport salarial est justifié dans la variété sous-fordienne du capitalisme par la déformation permanente des structures du marché du travail. Dans un tel contexte, l'arbitrage institutionnel a pour fonction de corriger les séparations et les asymétries salariales et, ce faisant, d'éviter que, par une montée en puissance des tensions sociales, soit mise en péril la cohésion sociale. Deux faits stylisés rendent compte du *blocage historique* de la variété sous-fordiste (c'est-à-dire de son impuissance à évoluer de façon endogène vers la variété fordiste canonique), que tendent à renforcer les évolutions au sein du capitalisme avancé et notamment le glissement ordinal dans la hiérarchie des formes institutionnelles du rapport salarial, lieu barycentrique du fordisme, vers le rapport actionnarial se déployant de façon prévalente dans la sphère financière (Aglietta, Rebérioux, 2004) :

- le marché du travail a tendance à échapper presque totalement à la régulation par l'Etat. Les mécanismes classiques, c'est-à-dire les mécanismes propres au XIX^e siècle, déterminent et orientent les ajustements des firmes en matière d'emploi.

- cette tendance a pour conséquence de rendre les conditions de formation du revenu salarial plus étroitement dépendantes des enchaînements sous-fordistes, notamment le façonnage du salaire direct, qui a partie liée avec le chômage structurel.

Le rôle ainsi dévolu à l'institutionnalisation du rapport salarial pose le principe d'une surdétermination des causalités de type Kaldor et Salter, relatives aux ajustements de l'offre et de la demande, par un enchaînement de type durkheimien (division du travail/solidarité organique/productivité) mettant en jeu un « réseau d'obligations » et une « dépendance réciproque », que condense, au-delà du droit, des règles et des conventions, l'activité symbolique (Mauss, 1923), arborescente dans les sociétés composites et performatrice de l'activité économique dans les pays en voie de développement.

Mais la prise en compte, dans l'analyse régulationniste du développement, de l'efficace du symbolique reste à mener, le symbolique pouvant susciter dans ces pays des comportements micro et macroéconomiques « plus réels que le réel » (Revue du Mauss, 1998).

Où le symbolique surdétermine l'économique

L'économique dans ses limites

La théorie standard a tendance à limiter, au plan théorique et méthodologique, le champ de l'économique à la dimension rationnelle des comportements et des interactions, individuels et collectifs, des agents. Dans les pays en voie de développement cette théorie a pu imposer son hégémonie dans le champ intellectuel, pour ainsi dire, par défaut. Il n'y a pas lieu ici, évidemment, de revenir sur les conditions, historiques et institutionnelles, ayant favorisé l'offensive du néo-libéralisme à l'échelle mondiale. Dans les pays avancés, ces mêmes processus n'ont pas pour autant réussi à désarmer la critique et les tensions autour de (et pour) l'hégémonie théorique, voire intellectuelle (au sens de l'*intellectualité* de Simmel, 1986).

L'approche normative est performative des croyances, des représentations et des anticipations des agents, mais les axiomatiques qui lui sont constitutives l'affranchissent du principe de falsifiabilité et de réfutabilité propre à la science. La pensée positive et fonctionnaliste a tendance, quant à elle, à expulser du champ des sciences économiques les croyances, les valeurs, l'éthique, le sacré, etc., sous prétexte que l'économie n'est pas une science morale. La problématique, à l'œuvre au sein de la philosophie économique, connaît aujourd'hui un regain d'intérêt imputable, au-delà des dérives du capitalisme financier (Aglietta, Rebérioux, 2005), à l'impact produit sur les firmes et sur les Etats par les nouvelles médiations que constituent la société civile, les ONG, etc. Sans entrer dans le débat qu'on ne fait que signaler, il importe de mettre en évidence, non seulement la part du symbolisme dans les sociétés composites (Pascon, 1967) au sein des pays en voie de développement, mais aussi son *efficace* dans la performance des comportements individuels et collectifs et des anticipations des agents. De même, l'économie des pays en voie de développement, y compris dans sa composante dite moderne, étant irréductible à la sphère marchande, il serait fallacieux de considérer comme non-crédation de valeurs l'ensemble des processus liés au don/contre-don et l'ensemble des structures fonctionnant à la réciprocité et à l'altruisme.

Repousser radicalement l'anthropologie morale et l'ordre symbolique loin du champ de l'économie revient à réduire les relations sociales aux transactions marchandes et l'individu, tout à la fois agent économique et acteur dans la cité, à la vulgate de l'*Homo œconomicus* et, en dernière analyse, à vouloir expurger l'économique de la « scorie politique » (Amable, Palombarini, 2005). Le déterminisme économique, réactivé par la « contre-révolution libérale », tend à subordonner l'action collective à la logique inexorable des contraintes, des phénomènes d'hystérésis et des processus irréversibles. On doit, en revanche, à la théorie hétérodoxe (Sen, 1989, 1999 ; Eymard-Duvernay, 2001 ; Eymard-Duvernay, Favereau, Orléan, Salais, Thévenot, 2003), la mise en avant du principe constructiviste et la

prééminence du rôle attribué au politique, aux architectures institutionnelles et à l'action publique (au sens de Hannah Arendt, 1958) dans la (re)fondation sociale. La perspective suggérée est que, sans constituer une surdétermination, l'action politique est l'ultime procédure permettant de rendre réversibles les irréversibilités et d'opérer un infléchissement des trajectoires économiques par rapport à la *dépendance du chemin* liée aux politiques d'ajustement structurel mises en œuvre dans les années 1980 au sein de la plupart des pays en voie de développement. La rhétorique de l'ajustement structurel n'étant pas sans lien avec les représentations fatalistes et le façonnage des comportements et de l'habitus, par rapport à l'impuissance publique et son corollaire, l'« individualisme informel » : l'Etat ne pouvant s'engager au-delà de l'équilibre budgétaire, la planche de salut pour plusieurs catégories sociales semble résider dans les activités informelles et/ou illicites. L'équilibre financier ayant été érigé en norme, les secteurs sociaux ont dû subir la loi d'airain des restrictions budgétaires, et leurs effets sur les indicateurs du développement humain n'en ont été que plus dévastateurs.

En effet, la contrainte externe a été inlassablement présentée, tout au long des années 1980, comme la traduction d'un déterminisme économique, alors qu'il s'agit d'une hypothèse *ad hoc* qui, en l'occurrence, ne peut qu'être sujette à caution. De même, faisant l'impasse sur la complexité des statuts fonciers (terres collectives, indivision) et sur la nature hybride des modes d'exploitation des terres, les politiques de libéralisation de l'agriculture menées en Afrique et en Amérique latine, à titre d'exemple, ont débouché sur des situations de pauvreté et de vulnérabilité sans précédent, ajoutant aux déséquilibres économiques et financiers des déficits d'ordre social et humain. De même, la non-prise en compte des *positions* culturelles et culturelles des communautés villageoises par rapport au crédit et à la monnaie n'est pas sans lien avec l'échec des stratégies volontaristes de mécanisation de l'agriculture et de modernisation du monde rural. En effet, il y a lieu d'observer que le décryptage des ordres institutionnels traditionnels prévalents au sein des pays en voie de développement (croyances, mythes, coutumes, systèmes de parenté, etc.) aurait pu (et dû) inspirer, à moindres frais et sans tomber sous les conditionnalités des organismes financiers internationaux, les politiques de retour aux équilibres fondamentaux.

Sans plaider en faveur d'une élaboration théorique spécifiquement *domestique* et *locale*, c'est-à-dire propre aux fonctionnements spécifiques aux pays en voie de développement, nous pensons néanmoins qu'il importe de réactiver les fondements institutionnels de la théorie de la régulation au-delà des formes canoniques propres aux pays avancés.

Le symbolique en creux dans la théorie de la régulation

Issue des recherches rassemblées dans un numéro de *Revue économique* (1989) publié un peu plus de dix ans après la naissance de la théorie de la régulation, l'économie des conventions (EC) se positionna d'entrée de jeu,

à l'instar de la théorie de la régulation d'ailleurs, sur le terrain de l'hétérodoxie, mais à la différence de cette dernière, sa critique de la théorie de l'équilibre général procède plutôt de l'individualisme méthodologique. Olivier Favereau (2004) a tenté de résumer les « points de désaccord » entre la théorie de la régulation et l'économie des conventions sur le niveau de coordination (macro et holiste pour la théorie de la régulation, micro et individualiste pour EC), mais aussi sur le fonctionnement des institutions ou sur le sens de la règle de droit (ensemble de contraintes pour la théorie de la régulation, règle interprétée pour EC).

L'économie des conventions conjugue dans son approche trois registres disciplinaires correspondant au « pluralisme des modes légitimes de coordination » (Eymard-Duvernay, Favereau, Orléan, Salais, Thévenot, 2003) : le droit ou la théorie de la justice, la sociologie ou les régimes d'interprétation et, enfin, la philosophie morale, l'éthique et la critique politique.

A cette économie politique fondée sur la rhétorique du bien commun, la tendance dite néo-réaliste de la TR2 (Amable, Palombarini, 2005) oppose une théorie du changement institutionnel et de la régulation des conflits d'intérêts entre dominants et dominés, pour ainsi dire séparée de sa gangue morale.

Cette divergence autour de l'efficace du symbolique entre l'EC et la TR nous paraît pour le moins secondaire, dès lors que le périmètre de l'analyse articule les deux sphères marchande et non marchande du capitalisme et qu'il s'étend aux sociétés traditionnelles des pays en voie de développement. De fait, comme le suggèrent les travaux fondateurs de la régulation, une théorie du capitalisme est incomplète sans une prise en compte de l'inconnaissable ou de la métaphysique du capital, c'est-à-dire de l'ensemble des croyances, des valeurs et des mythes qui le structurent et fondent ses formes expérimentales. L'analyse menée par Michel Aglietta et André Orléan en termes de rivalités mimétiques et de processus victimaires, en référence à René Girard (1972), pour expliquer les phénomènes de violence par et autour de la monnaie constitue, en l'occurrence, une sorte de réhabilitation du sacré dans le champ référentiel de la théorie de la régulation.

Dans la même optique, les tonalités « économiciste » et « agnostique » de la théorie de la régulation ont été atténuées de façon explicite par Robert Boyer (2005) : « la TR2 se caractérise aussi par de significatives inflexions du programme de recherche. En premier lieu, la viabilité d'un mode de développement ne s'analyse plus seulement dans *l'espace économique* comme le faisait TR1 mais aussi et plus encore dans *l'espace politique* (...). De façon plus exploratoire encore, certains régulationnistes, tel Frédéric Lordon se sont attaqués à la grande question de la formation des représentations légitimes (*Les quadratures de la politique économique, Année de la régulation 2004-2005*) et même du rôle du *symbolique* (parfois de l'archaïque) dans la légitimation des politiques économiques et des réformes institutionnelles (*Année de la régulation, 1999*) ».

Théorie de la régulation : la perspective oubliée du développement

Si la théorie de la régulation tend à privilégier *l'instance politique* dans la genèse des institutions par rapport aux valeurs « des institutions réputées injustes (pouvant) persister et gouverner un mode de régulation, [la théorie de la régulation] devrait s'affranchir de tout jugement de valeur, même si de tels jugements ont été considérés comme implicites dans l'analyse du fordisme ». Cependant, « cela ne signifie pas que les régulationnistes doivent se désintéresser du rôle des *représentations*. En effet, les analyses de la monnaie par Michel Aglietta et André Orléan dans *la Monnaie souveraine*, qui succède à *la Violence de la monnaie*, font ressortir l'importance de la légitimité et des croyances dans la viabilité d'un régime monétaire. Pareillement, lorsque Frédéric Lordon analyse la formation des politiques économiques, il retrouve le rôle des *référentiels*, déjà mis en évidence par les politologues. Dans certains cas, il mentionne même le rôle de l'archaïque et du sacré dans l'efficacité de la politique monétaire. Enfin, les travaux de Bruno Théret abordent la question du symbolique, dont la puissance peut contrebalancer le caractère déséquilibré et contradictoire d'un mode de régulation analysé dans sa seule dimension économique » (Boyer, 2005).

Pour une théorie de la régulation étendue à la problématique du développement

Le développement, une problématique déclassée

L'approche standard procède, dans son principe, de la croyance que la recherche de la croissance économique entraîne dans le même mouvement celle du développement économique et social. Bien plus, la croissance économique serait une condition nécessaire et suffisante de l'amélioration du niveau de vie des populations. L'échec des modèles de développement mis en œuvre tout au long de la seconde moitié du XX^e siècle (substitution des importations dans les années 1960, promotion des exportations à partir de la décennie 1980) traduit, par ailleurs, les limites des politiques de lutte contre la pauvreté fondées exclusivement sur les mécanismes de redistribution des revenus en faveur des populations les plus défavorisées (subventions aux produits de première nécessité notamment). Une telle conception de la justice sociale, outre qu'elle est conditionnée par l'existence d'un surplus économique et monétaire disponible, est à la fois inefficace à long terme et neutralisée dans son impact par les inégalités associées aux conditions de base et aux dotations premières des différentes catégories de population.

A l'opposé de cette causalité, la théorie de la régulation prend en compte les enchaînements vertueux liés à une évolution synchrone entre un régime de croissance et une configuration de demande. Parallèlement, la légitimité politique de l'Etat résulte de sa capacité à élaborer des *compromis institutionnalisés* sur des bases conjuguant principe d'efficacité économique et valeur de justice sociale. De ce point de vue, une théorie générale du

capitalisme (Boyer, 2004a) en termes de régulation impliquerait, outre la prise en compte déjà soulignée du référentiel symbolique, une extension de l'analyse aux champs de reproduction du développement/sous-développement.

Mais force est de constater que la TR2 a enregistré un net retrait sur le terrain de l'économie du développement, les problématiques de pauvreté, d'endettement, d'émigration, de développement humain y occupant une place pour le moins secondaire.

Alors que le modèle standard s'est emparé, depuis les années 1980 de l'ensemble de ces nouvelles problématiques, contribuant ainsi à équiper théoriquement l'essentiel des politiques d'ajustement structurel mises en œuvre au sein des pays en voie de développement par les organismes financiers internationaux (Banque mondiale et FMI), il semble que la théorie de la régulation ait tendance à se focaliser sur les trajectoires propres aux pays développés ayant connu le fordisme et ses métamorphoses, c'est-à-dire, en gros, les USA, les pays de l'Union européenne et le Japon. Il y aurait même, de ce point de vue, un recul de TR2 par rapport à TR1, cette dernière ayant exploré – comme on l'a rappelé plus haut – quelques pistes de recherche et tenté un renouvellement des théories du sous-développement (Lipietz, 1985 ; Ominami, 1986), se rapprochant « sur bien des points de la démarche de la théorie du développement en son âge d'or des années cinquante, illustrée par des auteurs comme Myrdal, Hirschman, Perroux » (Vernières, 2000). Mais peut-on appréhender le capitalisme, son évolution, sa dynamique, ses transformations, ses crises, etc., en faisant abstraction des formes prises par l'accumulation au sein des périphéries ? Peut-on élaborer, à l'échelle des capitalismes du centre, des politiques d'investissement, de relocalisation industrielle, d'emploi, des stratégies de développement durable, etc., sans prendre en compte la variable démographique ou, plus fondamentalement, la relation entre capitalisme, démocratie et développement dans les pays du Sud ?

En termes d'économie politique du développement, les déterminations réflexives entre croissance économique et démocratie ne sont pas impensables en dehors des pays développés et à tradition démocratique. La liberté n'étant pas « une invention de l'Occident », la « démocratie des autres » (Sen, 2005) est aussi une valeur essentialiste à la fois constitutive et instrumentale du développement.

Le développement comme démocratie : prendre les droits au sérieux

La perspective de recherche qui vient d'être suggérée constitue un infléchissement fondamental de trajectoire de développement et un renversement stratégique de régime de croissance et de politique économique : il s'agit, pour les pays en voie de développement, de refonder le développement sur les libertés, c'est-à-dire sur la démocratie. L'argumentaire en faveur d'une telle perspective est à la fois théorique et empirique :

Théorie de la régulation : la perspective oubliée du développement

– Tout d’abord, la pertinence de la « perspective de la liberté » (Sen, 1999) réside dans la distinction qu’elle permet d’opérer entre « libertés négatives » ou formelles et « libertés positives » ou réelles : ces dernières englobent, outre les droits politiques et civiques liés à la démocratie (droit de vote, d’expression, participation, etc.), les *possibilités* qu’ont les individus à mettre en œuvre leurs droits et libertés, à faire fonctionner les ressources dont ils disposent. En d’autres termes, les *libertés* positives traduisent une situation de *capacité réelle* (et non pas seulement juridique) des individus ou des communautés à traduire leurs *positions* formelles en *dispositions* réelles, en *fonctionnements*. Dans cette optique les libertés sont à prendre à la fois comme *processus* et comme *possibilités* (de développer les facultés individuelles).

– Ensuite, il s’agit d’une perspective *essentialiste* du développement mettant en jeu et articulant trois valeurs ou « importances » de la liberté : une valeur *intrinsèque*, une valeur *instrumentale* et une valeur *constitutive*.

En effet, les libertés publiques, la participation politique, les droits démocratiques doivent être considérés du point de vue de leur importance *intrinsèque*, comme des « biens premiers » et « sans chercher à les justifier par leurs effets positifs sur le développement » (Sen, 1999). Mais la composante *pratique* et *instrumentale* de la liberté n’est pas moins importante dans le développement : les droits démocratiques constituent autant *d’incitations politiques* favorisant les initiatives des individus, leur engagement à compter sur leurs propres forces et leur implication positive dans le développement. Dans la même optique, les opportunités économiques, la justice sociale, la sécurité protectrice et la durabilité accroissent *la capacité* d’un individu de vivre librement. Un troisième rôle de la perspective de la liberté réside dans le fait que les libertés fondamentales politiques et sociales (liberté de participation ou d’expression, libre accès à l’éducation élémentaire, à la santé) ne sont pas de simples « conducteurs » ou catalyseurs du développement. Mieux, ils sont *constitutifs* du développement. Pour comprendre cette « importance » des libertés non seulement comme *fin* mais aussi comme *moyen*, il suffit de rappeler l’« exemple des famines » de A. Sen (1989) : « L’absence de famines dans les régimes démocratiques nous fournit l’exemple le plus évident de cette connexion (...). Aucun pays démocratique, même le plus pauvre, n’a jamais subi de famines. La raison en est que la prévention de ce fléau ne présente aucune difficulté pour autant que les gouvernements aient la volonté de la mettre en œuvre. Bien entendu, une démocratie multipartite, dotée de médias libres et d’un système électoral, constitue, pour un gouvernement, une forte incitation politique à prendre les mesures préventives ».

Prenant appui sur une vaste étude empirique et comparative, l’exemple de Sen met en exergue deux relations pertinentes du point de vue de la perspective du développement comme liberté.

La première met en jeu le rôle *constitutif* et *instrumental* – déjà souligné – de la démocratie dans le développement et constitue, dès lors, une réfutation

de l'hypothèse selon laquelle les systèmes politiques autoritaires seraient plus efficaces pour promouvoir le développement et la démocratie serait tout sauf viable dans un environnement marqué par la pauvreté et le sous-développement. La seconde relation définit le processus de la pauvreté précisément comme un processus de *privation de capacités*, et dans cette optique, les actions de lutte contre la pauvreté sont d'autant plus efficaces qu'elles sont favorisées par un processus d'expansion des libertés et d'élargissement des possibilités de choix des individus et des populations.

Cette conclusion s'applique avec la même intensité aux autres paramètres constitutifs du développement humain : l'espérance de vie, l'éducation élémentaire, l'alphabétisation, l'accès à la santé, etc., ont tendance à s'améliorer dans un contexte marqué par les incitations politiques et constituent, dans leur complémentarité, un puissant facteur de renforcement des facultés individuelles et d'incitation au travail, à la production et à la création de revenus.

Régulation et développement humain : la condition politique

Le blocage du sous-fordisme résulte théoriquement et historiquement – on l'a déjà souligné – d'une trop faible impulsion de la demande sociale, imputable à la salarisation restreinte, au faible niveau des salaires, aux fortes inégalités dans la répartition des revenus, à l'absence de protection sociale, etc. Accentué par les politiques de promotion des exportations (années 1970) puis par les programmes d'ajustement structurel (années 1980), le non-bouclage macroéconomique s'est traduit, partout dans les pays en voie de développement, par une détérioration des indicateurs sociaux : aggravation du chômage et du sous-emploi, crise de logement et extension des bidonvilles, trop faible accès à l'éducation de base, à l'eau potable et à l'électricité, analphabétisme, détérioration des équipements sanitaires, accroissement de la vulnérabilité, de la précarité et de la pauvreté, le milieu rural enregistrait, sur l'ensemble des indicateurs, une situation plus dégradée que les zones urbaines.

Théoriquement, au-delà de l'objectif d'équilibre financier et budgétaire, c'est l'enchaînement croissance/développement qui est visé, en dernière analyse, par les politiques de libéralisation. L'échec, par défaut d'application, de ces politiques, tient, pour partie, notamment dans l'agriculture, aux idiosyncrasies de type socio-culturel et aux faibles *ancrages institutionnels* des dispositifs de mise en œuvre. En préconisant d'opérer des coupes sombres dans les budgets sociaux, le modèle standard contribue ainsi à saper les bases mêmes de la croissance économique (Stiglitz, 2003).

Réitérant un *fait stylisé* déjà mis en évidence dans les années 1960, l'approche en termes de développement humain souligne, à l'opposé des politiques soutenues par la Banque mondiale et le FMI, que le développement est irréductible à la croissance et que la croissance n'engendre pas automatiquement le développement. Avec un même niveau de croissance,

Théorie de la régulation : la perspective oubliée du développement

des pays à structures économiques proches peuvent enregistrer des niveaux différents de développement humain. L'effet de la croissance sur le développement humain semble dépendre d'une série de facteurs liés, en dernière instance, au niveau des *capacités humaines* (éducation fondamentale, alphabétisation, santé de base, égalité hommes/femmes, participation politique).

Il existe, selon des études empiriques (Ranis et Stewart, 2004), une corrélation étroite entre croissance économique et développement humain. Ainsi, tout au long des années 1960-1970, les pays en développement (un échantillon de 60 pays étudiés) ont-ils connu une croissance relativement élevée avec un niveau de développement humain faible. Cette situation va se traduire à partir des années 1980 par des enchaînements régressifs, avec une configuration croissance économique/développement humain faibles. L'adoption de politiques de croissance à faible impulsion par le développement humain n'a pas manqué, dans cette optique, d'affaiblir les liens nécessaires au renforcement réciproque des deux processus.

Le réencastrement de l'économie dans les « formes institutionnelles » sociales, culturelles et symboliques, constitue une perspective commune à l'approche en termes de développement humain et à la théorie de la régulation. Privilégiant la formulation d'« un modèle-type de régulation des économies dominantes » (Boyer, 1986), cette dernière peut, par l'observation empirique de l'évolution des indicateurs de développement humain, augmenter à la fois en *intensité* et en *extensité* son contenu théorique et programmatique, sa valeur normative et positive. En mettant en cause la logique individualiste et contre-productive des politiques de lutte contre la pauvreté prônées par la Banque mondiale (fondées exclusivement sur le micro-crédit et le ciblage de l'aide monétaire), l'approche en termes de développement humain reconnaît la centralité de l'Etat dans les réformes institutionnelles (résorption des pénuries humaines, assomption du principe de justice sociale, etc.) et dans la légitimation de l'ordre politique (engagement sur les biens publics, régulation des conflits d'intérêts et de référentiels symboliques, etc.).

Conclusion : vers une pragmatique du développement centré sur les capacités

De ces développements généraux, il importe de tirer une série d'hypothèses relatives à une *pragmatique du développement*, en résonance avec la perspective, esquissée à grands traits, d'une théorie de la régulation étendue et incorporant les principes du développement humain :

(i) La première concerne l'engagement de l'Etat dans le processus de dotation en capacités humaines des catégories les plus défavorisées. Cet engagement doit privilégier, de façon intégrée et cumulative, les domaines de l'éducation de base et de l'alphabétisation, de l'accès aux soins, à l'eau

potable et à l'électricité, des infrastructures de base, etc. L'arbitrage en faveur de ces domaines est justifié non seulement par l'ampleur du déficit enregistré mais aussi et surtout par les *possibilités* qu'ils offrent en termes de réalisation des choix des citoyens, de réduction des inégalités de *capabilités* et d'amélioration des autres indicateurs de développement humain, en particulier du niveau de revenu et de la croissance économique.

Se traduisant par des dépenses publiques non négligeables, cet engagement prioritaire est, par conséquent, de nature à reproduire les mêmes déséquilibres budgétaires et à déboucher sur les mêmes déficits sociaux que par le passé, s'il n'est pas doublé d'un élargissement des libertés substantielles, de la participation, de la responsabilisation, du contrôle par les citoyens de leur destin. En dernière analyse c'est à une telle indexation des capacités humaines sur les libertés qu'est subordonnée la vraie garantie du *conséquentialisme* des décisions publiques et des politiques de l'Etat, c'est-à-dire de la traduction des objectifs en résultats concrets.

(ii) Une seconde perspective de recherche a trait au rapport entre croissance économique et politiques sociales en général, et aux contraintes liées au financement de ces dernières en particulier. Outre l'argumentation théorique en faveur d'une dynamique de la croissance économique tirée par les processus d'accroissement des *capacités humaines*, l'expérience de plusieurs pays en voie de développement a largement invalidé les modèles faisant dépendre les dépenses sociales de la réalisation hypothétique d'un taux de croissance élevé. C'est précisément en raison de cette dissociation contre-productive que les contraintes budgétaires ont été durablement dupliquées et qu'a été reproduit le cercle vicieux des lois de finance. La perspective formulée par rapport à cette problématique met en jeu, au contraire, l'impératif de refonder le régime de croissance sur un bouclage des enchaînements macroéconomiques incorporant dynamique de la productivité et dynamique de la demande populaire. Cette macroéconomie «consensuelle» et «utile», sans être incompatible avec les critères d'ouverture sur les marchés internationaux, de compétitivité externe, de promotion des exportations et d'incitation aux investissements (Sen, 2003), est la seule qualifiée pour amorcer un processus vertueux et auto-entretenu de croissance, combinant *intraversion* et *extraversion*, dynamique d'élargissement du marché interne et maîtrise des relations externes.

(iii) Dans la même optique, l'engagement volontariste de l'Etat ne saurait être exclusif du rôle complémentaire incombant au secteur privé. Outre la création de richesses et de valeurs, l'entreprise moderne contribue à l'innovation sociale, à la codification du rapport salarial et à l'organisation des relations professionnelles. Les nouvelles normes sociales, définies notamment par l'OIT (responsabilité sociale de l'entreprise, travail décent, interdiction du travail des enfants, etc.), tendent à s'imposer, en ce début de siècle, comme des critères d'efficacité et de compétitivité internationale, obligeant les entreprises nationales au sein des pays en voie de

développement à reconfigurer leurs procédures de management eu égard au respect des droits fondamentaux des salariés et à l'application de la législation du travail. Ces principes, convergents avec les objectifs du développement humain, impliquent cependant un infléchissement de la *dépendance du chemin*, c'est-à-dire un renversement du régime de croissance tirée de façon prévalente par l'avantage comparatif salarial, la disqualification du droit du travail et le recours aux formes d'emploi informel et précaire.

(iv) Un tel renversement prend acte des perspectives à l'œuvre à l'échelle mondiale en matière de travail et d'emploi. De fait, les modèles productifs ont tendance à valoriser les ressources humaines, à mobiliser les compétences et à asseoir les différentiels de compétitivité sur la qualité des procédés, des processus et des produits. Les opportunités associées à ces modèles productifs doivent constituer un facteur d'impulsion d'une nouvelle dynamique de création d'emplois qualifiés et d'*incitation à l'emploi des jeunes* (El Aoufi, Bensaïd, 2005).

(v) De façon plus structurelle, la définition d'un régime de croissance enrichie en emplois est connivente d'une politique industrielle volontariste et intégrée. Outre l'impact décisif produit sur le maillage du tissu productif, la politique industrielle intégrée a pour vertu de contribuer à l'extension de l'emploi salarié (au détriment des formes domestiques, atypiques et vulnérables) et à l'élargissement des bases de la société salariale. L'examen des relations de longue durée entre la croissance économique et les catégories d'emplois font apparaître un processus de *salarisation restreinte*, voire de *désalarisation*, qui n'est pas sans liens avec l'échec des stratégies d'industrialisation. Une telle évolution semble pour le moins paradoxale, eu égard précisément au régime de croissance extensive dominant, fondé sur des niveaux faibles de productivité et sur un coût du travail relativement bas. Le renforcement des relations clients-fournisseurs entre les branches industrielles est susceptible d'engendrer des dynamiques d'emploi salarié contribuant à affranchir les économies des pays en voie de développement des modalités d'emploi domestique et informel, et à réduire cette *non-liberté économique* que constituent le chômage ou les activités de survie.

(vi) Enfin, comme l'impératif de recentrage de la croissance sur la finalité de l'emploi, la perspective d'un développement industriel volontariste et intégré suppose, d'une part, la *cohérence de l'architecture institutionnelle* et la *complémentarité* des instances de décision et, d'autre part, la réforme par la *délibération publique* et par le *consensus politique*.

La première condition prend en considération l'influence conjointe des différentes institutions sur l'économie dans son ensemble. De même, elle tient compte de l'interdépendance des processus de décision des agents. Par ailleurs, la *hiérarchie institutionnelle* (Aoki, 2001) entre différents niveaux territoriaux et instances décisionnelles, implique des *arrangements*

institutionnels constants : les institutions centrales ne produisent pas toujours des effets différenciés et cohérents au niveau local et, inversement, les institutions locales n'engendrent pas que des effets locaux mais peuvent affecter l'équilibre de l'économie toute entière (Boyer, 2004 ; Amable, 2005).

Plusieurs domaines peuvent inciter dans le cas des pays en voie de développement à la recherche d'une plus grande complémentarité institutionnelle : complémentarité entre système d'éducation et de formation et système productif, entre développement rural et industrialisation, entre promotion des exportations et élargissement du marché interne, entre système financier et système monétaire, entre système budgétaire et système fiscal, entre système monétaire et système de promotion des investissements, entre politique de création d'entreprises et politique d'incitations salariales et de protection du travail, entre politiques sectorielles ciblées sur les secteurs compétitifs et politique nationale, intégrée et durable, etc.

La recherche de la complémentarité et de la cohérence d'ensemble de l'architecture institutionnelle bute en général sur des difficultés tenant aux divergences d'intérêts et aux corporatismes des agents. Les solutions envisagées peuvent être de deux types : solutions unilatérales et documentées sur la base d'approches technocratiques, visant l'efficacité et l'amélioration des rythmes d'exécution des décisions, ou solutions fondées sur le principe de la *légitimité politique* et recherchant l'adhésion des citoyens par la consultation, la délibération et le consensus. L'exigence démocratique ne doit pas être perçue comme antinomique de l'efficacité ; au contraire, le « bilan politique » des pays en voie de développement depuis les indépendances témoigne de l'ampleur des coûts d'opportunité associés au déficit démocratique et à la pénurie des capacités.

Mais le cheminement *dans et par le processus démocratique* étant indissociable des avancées enregistrées *par et dans le développement humain*, les perspectives de recherche qui viennent d'être suggérées ne sont intelligibles que par rapport à une *pragmatique générale* des réformes par le débat public et le consensus.

Références bibliographiques

- Aglietta M. (1998), « Le capitalisme de demain », Note de la fondation Saint Simon, novembre.
- Aglietta M. (1976), *Régulation et crises du capitalisme*, Calmann-Lévy, Paris.
- Aglietta M., Brender A. (1984), *les Métamorphoses de la société salariale*, Calmann-Lévy, Paris.
- Aglietta M., Rebérioux A. (2004), *Dérives du capitalisme financier*, Albin Michel, Paris.
- Aglietta M., Orléan A. (1998), *la Monnaie souveraine*, Odile Jacob, Paris.
- Aglietta M., Orléan A. (1982), *la Violence de la monnaie*, Presses Universitaires de France, Paris.
- Althusser L. (1975), *Pour Marx*, François Maspéro, Coll. « Théorie », Paris.
- Amable B. (2005), *les Cinq capitalismes. Diversité des systèmes économiques et sociaux dans la mondialisation*, Seuil, Paris.
- Amable B., Palombarini S. (2005), *l'Economie politique n'est pas une science morale*, Seuil/Raisons d'agir, Paris.
- Amin S. (1973), *le Développement inégal*, Les Editions de Minuit, Paris.
- Amin S. (1986), *la Déconnexion*, La Découverte, Paris.
- Année de la régulation* (1999).
- Aoki M. (2001), *Towards a Comparative Institutional Analysis*, The MIT Press, Cambridge, Massachusetts.
- Arendt H. (1956), *Condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, Paris, 1961.
- Benassy J.-P., Boyer R., Gelpi R.-M., Lipietz A., Mistral J., Munoz J., Ominami C. (1978), *Approches de l'inflation: l'exemple français*, Recherches Economiques et Sociales (CORDES), La documentation Française, n° 12, octobre, p. 7-59.
- Berque J. (1955), *Structures sociales du Haut Atlas*, PUF, Paris.
- Bertrand H. (1983), « Accumulation, régulation, crise : un modèle sectionnel théorique et appliqué », *Revue économique*, 34 (2).
- Billaudot B. (1996), *l'Ordre économique de la société moderne*, L'Harmattan, Paris.
- Boltanski L., Chiapello E. (1999), *le Nouvel esprit du capitalisme*, Gallimard, Paris.
- Boyer R. (2005), « Théorie de la régulation : un point théorique », *Critique économique*, n° 13 (entretien Noureddine El Aoufi).
- Boyer R. (2004a), *Une théorie du capitalisme est-elle possible ?*, Odile Jacob, Paris.
- Boyer R. (2004b), *Théorie de la régulation. Les fondamentaux*, La Découverte, Coll. « Repères », Paris.
- Boyer R. (2003), « Variété du capitalisme et théorie de la régulation », *L'Année de la régulation*, n° 6, Presses de Science P., Paris.
- Boyer R. (2002), *la Croissance début de siècle. De l'octet au gène*, Albin Michel, Paris.
- Boyer R. (2001), « L'après consensus de Washington : institutionnaliste et systémique? », *L'Année de la régulation*, vol. 5, 2001-2002, repris dans *Critique économique*, n° 6, été-automne 2001.
- Boyer R. (1986), *la Théorie de la régulation. Une analyse critique*, La Découverte, Coll. « Agalma », Paris.
- Boyer R. dir. (1986), *la Flexibilité du travail en Europe*, La Découverte, Paris.
- Boyer R. (1979), « La crise actuelle : une mise en perspective historique. Quelques réflexions à partir d'une analyse du capitalisme français en longue période », *Critiques de l'Économie Politique*, nouvelle série, n° 7-8, avril-septembre, p. 3-113.
- Boyer R. (1978), *Approches de l'inflation: l'exemple français*, *Recherches Economiques et Sociales (CORDES)*, La documentation Française n° 12, octobre, p. 7-59. (en collaboration avec J.-P. Benassy, R.M.

- Gelpi, A. Lipietz, J. Mistral, J. Munoz, C. Ominami).
- Boyer R., Saillard Y. (dir.) (1995 ; 2002), *la Théorie de la régulation. État des savoirs*, La Découverte, Paris.
- Boyer R., Mistral J. (1978 ; 1982), *Accumulation, inflation, crises*, PUF, Paris
- Bowles S., Gordon D. M., Weisskopf T. E. (1983), *l'Economie du gaspillage. La crise américaine et les politiques reaganiennes*, La Découverte, Paris.
- Courlet C., Judet P. (1982), « Industrialisation et développement. La crise des paradigmes », *Revue Tiers-Monde*, n° 107, juillet-septembre.
- Destremau B., Salama P. (2002), *Mesures et démesure de la pauvreté*, PUF, Paris.
- Durkheim E. (1911), *De la division du travail social*, Alcan, Paris
- El Aoufi N. (1995, 2002), « Trajectoires nationales au Maghreb » in Robert Boyer et Yves Saillard (dir.), *la Théorie de la régulation. État des savoirs*, La Découverte, Paris.
- El Aoufi N. (1992), *la Régulation du rapport salarial au Maroc*, Editions de la Faculté des sciences juridiques, économiques et sociales, Rabat.
- El Aoufi N. (1990), *la Marocanisation*, Editions Toubkal, Casablanca.
- El Aoufi N. (1984), « Le sous-développement inégal », *Lamalif*, n° 155, avril-mai, Casablanca.
- El Aoufi N., Bensaïd M. (2005), « Chômage et employabilité des jeunes au Maroc », *Cahiers de la stratégie de l'emploi*, 2005-2006, BIT, juillet.
- El Aoufi N., Herzenni A., Bensaïd M. (2006), *Croissance économique et développement humain*, Cinquante ans de développement humain au Maroc et Perspectives 2025.
- Emmanuel A. (1969), *l'Echange inégal*, Maspero, Coll. « Economie et socialisme », Paris.
- Eymard-Duvernay F. (2004), *Economie politique de l'entreprise*, La Découverte, Coll. « Repères », Paris.
- Eymard-Duvernay F. (2001), « L'économie des conventions a-t-elle une théorie politique ? », in P. Batifoulier dir., *Théorie des conventions, Economica*, Paris.
- Eymard-Duvernay F., Favereau O., Orléan A., Salais R., Thévenot L. (2003), « Valeurs, coordination et rationalité. L'économie des conventions ou le temps de la réunification dans les sciences, sociales et politiques », contribution au colloque *Conventions et institutions: approfondissements théoriques et contributions au débat politique*, organisé par FORUM et Capitalisme(s) et Démocratie(s), Paris, La Grande Arche de la Défense, 11-12-13 décembre.
- Favereau O. (2004), « Economie des conventions : un point théorique », *Critique économique*, n° 12, Rabat (entretien Mohammed Bensaïd).
- Frank A.-G. (1968), *Capitalisme et sous-développement en Amérique latine*, Maspero, Coll. « Textes à l'appui », Paris.
- Frank A.-G. (1969), *le Développement du sous-développement*, Maspero, Coll. « Textes à l'appui », Paris.
- Girard R. (1972), *La violence et le sacré*, Grasset, Paris.
- Godelier M. (1971), *Rationalité et irrationalité en économie*, François Maspéro, Paris.
- Gutierrez Garcia E.-M. (1983), *l'Accumulation du capital et le mouvement ouvrier au Mexique: 1950-1960*, thèse, université Paris-VIII.
- Hall P., Soskise D. eds (2001), *Varieties of Capitalism: The Institutional Foundations of Comparative Advantage*, Oxford University Press, Oxford.
- Hardt M., Negri A. (2000), *Empire, Exils*, Paris.
- Hardt M., Negri A. (2004), *Multitude*, La Découverte, Paris.
- Hausman R., Marquez G. (1986), « Venezuela, du bon côté du choc pétrolier », in Boyer (ed), *Capitalisme fin de siècle*, PUF, Paris, p. 141-163.

- Ikonicoff M., Salama P. (1987), « Les politiques d'ajustement : orthodoxie ou hétérodoxie », *Revue Tiers-Monde*, n° 109, janvier-mars.
- Kaldor N. (1987), *Economie et instabilité*, Economica, Paris.
- Kalecki M. (1954), *Théorie de la dynamique économique*, Gautier-Villard, Paris.
- Keynes J. M. (1936), *Théorie générale de l'emploi, de l'intérêt et de la monnaie*, Payot, Paris, 1975.
- Lacoste Y. (1980), *Unité et diversité du Tiers-monde*, Maspéro, Paris.
- Lautier B. (1987), « Fixation restreinte dans le salariat, secteur informel et politique d'emploi en Amérique latine », *Revue Tiers-Monde*, n° 110, avril-juin.
- Lanzarotti M. (1986), « L'industrialisation en Corée du Sud : une analyse en sections productives », *Revue Tiers-Monde*, n° 107, juillet-septembre.
- Leborgne D. (1982), « 1930-1980 : 50 ans de croissance extensive en URSS », *Critiques de l'économie politique*, n° 19, avril-juin.
- Lévi-Strauss C. (1958), *Anthropologie structurale*, Librairie Plon, Paris.
- L'Héritier M.-F. (1986), *le Fonds monétaire international et les pays du Tiers-monde*, PUF-IEDES, Coll. « Tiers-Monde », Paris.
- Lipietz A. (1979), *Crise et inflation, pourquoi ?*, Maspéro, Paris.
- Lipietz A. (1985), *Mirages et miracles*, La Découverte, Paris.
- Lordon F. (2006), *L'Intérêt souverain. Essai d'anthropologie économique spinoziste*, La Découverte, Coll. « Armillaire », Paris.
- Lordon F. (1997), *les Quadratures de la politique économique*, Albin Michel, Paris.
- Lordon F. (1999), « Croyances économiques et pouvoirs symboliques », in *Année de la régulation, Etat et politique économique*, vol. 3, La Découverte, Paris, p. 169-210.
- Malamoud C. éd. (1988), *Lien de vie, nœud mortel. Les représentations de la dette en Chine, au Japon et dans le monde indien*, Editions de l'EHESS, Paris.
- Marx K. (1867), *le Capital*, Editions sociales, Paris.
- Mauss M. (1923), « Essai sur le don », in *Sociologie et anthropologie*, PUF, Coll. « Quadrige », Paris, 7^e édition, 1999.
- Meillassoux C. (1975), *Femmes, greniers et capitaux*, François Maspéro, Paris.
- Mistral J. (1982), « La diffusion internationale inégale de l'accumulation intensive et sa crise », in J.-J. Reiffers éd., *Economie et finances internationales*, Dunod, Paris.
- Ominami C. (1986), *le Tiers-monde dans la crise*, La Découverte, Paris.
- Palombarini S. (2001), *la Rupture du compromis social italien*, Presses du CNRS, Paris.
- Pascon P. (1967), « La formation de la société composite », *BESM*, Rabat.
- Piore M.-J., Sabel C. (1984), *The Second Industrial Divide: Possibilities of Prosperity*, Basic Books, New York (traduction française : *les Chemins de la prospérité. De la production de masse à la spécialisation souple*, Hachette, Coll. « Mutations », Paris, 1989).
- Polanyi K., Arensberg C.W., Pearson H.W. édés (1957), *Les systèmes économiques dans l'histoire et dans la théorie*, Larousse, Paris, 1975 (Préface de M. Godelier).
- Ranis G., Stewart F. (2004), « Dynamic Links between the Economy and Human Development », Document de travail, Yale University.
- Reich M. (1983), *America's Next Frontier*, Times Book, New York.
- Revue du M.A.U.S.S. (1998), *Plus réel que le réel, le symbolisme*, n° 12, 2^e semestre, Paris.
- Saboia J. (1987), « Le plan « Cruzado » et le rapport salarial au Brésil », *Revue Tiers-Monde*, janvier-mars.
- Salama P. (1976), *Un procès de sous-développement*, Maspéro, Coll. « Critiques de l'économie politique », Paris.
- Salama P. éd. (1984), « La dette du Tiers-monde », *Revue Tiers-Monde*, n° 99, juillet-septembre.

- Salama P., Tissier P. (1982), *L'industrialisation dans le sous-développement*, Maspero, Paris.
- Salter W.E.G. (1960), *Productivity and Technological Change*, Cambridge University Press.
- Sen A. (2003), *la Démocratie des autres. Pourquoi la liberté n'est pas une invention de l'Occident*, Payot et Rivages, Coll. « Manuels Payot », Paris.
- Sen A. (1999), *le Nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Odile Jacob, Paris.
- Sen A. (1987), *Ethique et économie*, PUF, Paris.
- Simmel G. (1986), *la Sociologie et l'expérience du monde moderne*, PUF, Paris.
- Stiglitz J. (2003), *la Grande désillusion*, Fayard, Paris.
- Théret B. (1992), *Régimes économiques de l'ordre politique*, PUF, Paris.
- Vernières M. (2000), « Théorie de la régulation et analyse des pays du Tiers-monde », *Working Papers*, Recherche et Régulation, série ID.